



### MODIFICATION 003

La demande de soumissions n° 5000059473/A, émise le 9 novembre 2022, est par la présente modifiée comme suit :

**1) À la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION, Section 1. Critères d'évaluation obligatoires :**

Supprimer :

«

O3	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience dans l'évaluation des risques d'accidents de transport et les arbres d'événements dans au moins 2 projets.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans les 2 projets présentés, la conformité aux lois et normes pertinentes relatives au transport des substances nucléaires.</p>		
----	--	--	--

»

Et remplacer par :

«

O3	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience dans l'évaluation des risques d'accidents de transport et les arbres d'événements dans au moins 2 projets.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans les 2 projets présentés, la conformité aux lois et normes pertinentes.</p>		
----	---	--	--

»

**TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES**